

## Réponse au postulat du Conseiller Marc-Eric Wirth

Conseil communal du 28.10.2019

### AMENAGEMENT DE LA PARCELLE DP97 AU GRAND-PONT, ENTRE LA RAMPE DE SKATEBOARD ET LE TERRAIN DE BEACH VOLLEY

#### Postulat

Au cours de la séance du Conseil communal du 9 septembre 2019, le Conseiller communal Marc-Eric Wirth, a déposé un postulat ayant la teneur suivante :

*« Celles et ceux qui aiment se promener vers le Port du Vieux Stand l'auront sûrement remarqué : la pelouse située entre la rampe de skateboard et les terrains de beach-volley est régulièrement utilisée (et avec respect) durant les beaux jours.*

*En effet, l'absence de riveraines et de riverains à cet endroit le rend tout à fait propice à des activités estivales et de détente.*

*Cependant et en l'état actuel, cet emplacement, de facto voué à la détente, ne s'y prête pas totalement. Sans pour autant déranger l'installation de la patinoire en hiver, il mériterait d'être doté de petites infrastructures supplémentaires, comme*

- des tables et des bancs;
- une table de ping-pong;
- une piste de pétanque;
- ou encore des jeux tels que ceux installés à Ouchy (échiquier géant, par exemple).

*Evidemment, le but n'est pas de créer ici une deuxième plage de Curtinaux mais uniquement de rendre la zone plus conviviale et adaptée sachant qu'il n'y a pas de voisinage à proximité. Ces différentes considérations m'amènent à faire la proposition suivante à la Municipalité :*

- *Etudier différentes options d'aménagement pour le carré de pelouse situé directement à l'Ouest de la rampe de skateboard.*

La Conversion, le 9 septembre 2019

Marc-Eric Wirth, au nom du Groupe Parti Socialiste et Indépendant.e.s de Gauche »

## Réponse de la Municipalité

Comme le relève le Conseiller communal Marc-Eric Wirth, la zone concernée par ce postulat est vouée à la détente.

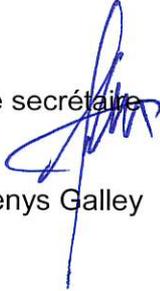
Cet espace vert, déjà entouré de diverses activités sportives, doit être maintenu comme zone libre d'installation fixe afin de préserver toute sa polyvalence. Au gré des saisons, la pratique d'un sport ou les bains de soleil sont les bienvenus.

Néanmoins, il existe dans ce périmètre des surfaces dont l'équipement n'est que très peu utilisé. En effet, les pistes de pétanque situées aux abords du collège du Grand-Pont pourraient éventuellement accueillir des tables de ping-pong et/ou des jeux du type échiquier géant.

En ce qui concerne les tables et les bancs, il y en a en suffisance le long des quais. Multiplier ce type de mobilier urbain ne pourrait qu'enlaidir cette zone destinée à multiples usages.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité considère avoir pris position et renonce à la proposition du Conseiller Marc-Eric Wirth.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

 Le syndic Jacques-André Conne		 Le secrétaire Denys Galley
--	--	---

Adopté en séance de Municipalité le 7 octobre 2019

Municipal délégué : M. Charles Monod